

SOUTENIR NOS CLIENTS

SUR LE BREXIT

Mise à jour : 10 novembre 2020



TABLE DES MATIÈRES



01

**Situation
actuelle**



02

**Comment DHL
Express se prépare**



03

**Préparer
votre entreprise**



1. SITUATION ACTUELLE



Présentation

La période de transition du Brexit se terminera le 31 décembre.

Des négociations sont en cours entre le Royaume-Uni et l'UE pour obtenir un accord de libre-échange. En attendant, les marchandises continuent de circuler entre la Grande-Bretagne et l'UE comme auparavant, et les services de DHL Express restent inchangés.

Nous savons que certains éléments (par exemple, les contrôles douaniers) s'appliqueront aux envois GB-UE à partir de 2021, quel que soit le résultat, mais si aucun accord n'est conclu, le Royaume-Uni adoptera les normes de l'Organisation mondiale du commerce et deviendra ce que l'on appelle un « pays tiers » avec des règles spéciales en place pour l'Irlande du Nord.

Le contenu de ce guide est basé sur notre planification pour ce scénario.



DHL Express se prépare

En tant que spécialistes de l'internationale, nous sommes déjà en position de force, avec des équipes douanières existantes, un réseau mondial performant et une vaste expérience du commerce international.

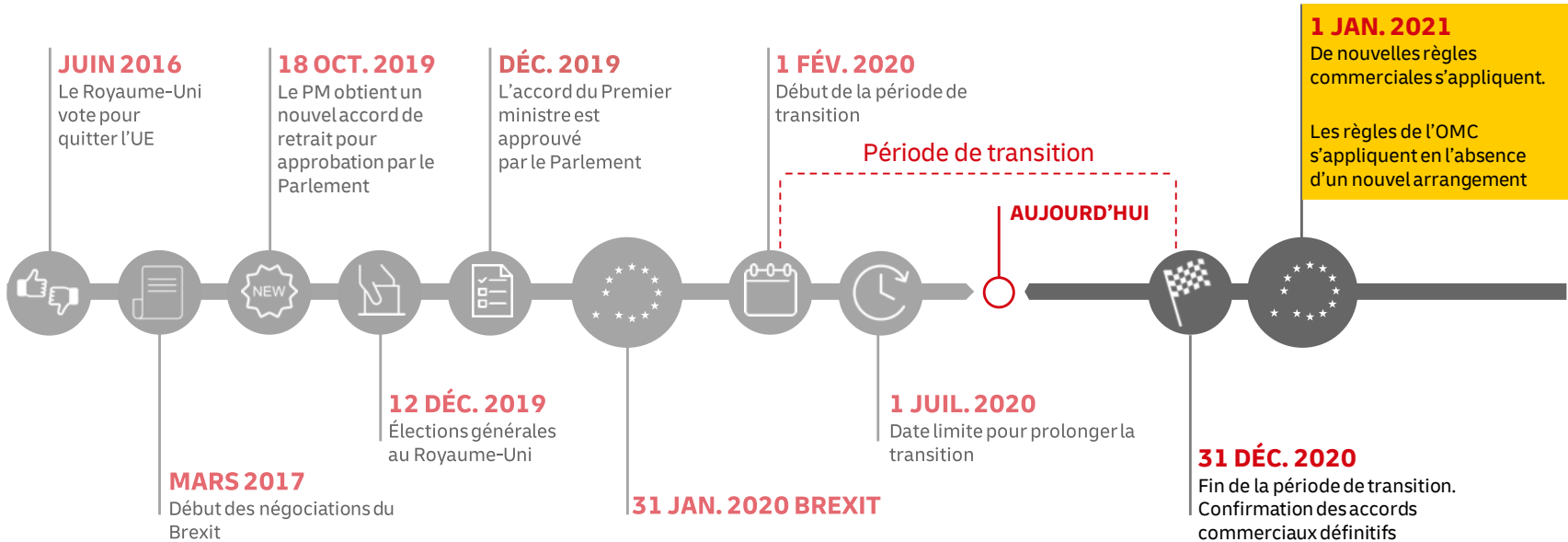
Dans l'ensemble de l'entreprise, nous réalisons des investissements importants et continus dans le but de maintenir la qualité du service dans tous les domaines. Des groupes de travail spécialisés au Royaume-Uni et en Europe évaluent chaque aspect du Brexit depuis 2016, en tenant compte de toutes les implications et de tous les risques.

Notre planification est basée sur les informations disponibles. Au fur et à mesure que les exigences changeront, nous nous adapterons, mais certains éléments seront hors de notre contrôle et auront un impact sur l'ensemble de notre secteur.

Nous travaillerons ensemble pour relever ces défis et vous informerons de toute évolution. Notre détermination à continuer à fournir un excellent service pour les clients reste inchangée.



Chronologie



Le protocole sur l'Irlande du Nord

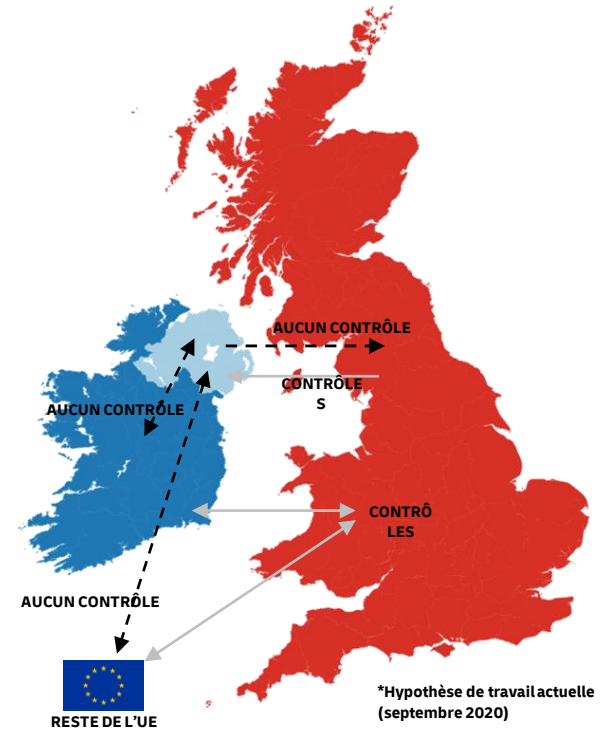
Le protocole sur l'Irlande du Nord est conçu comme une « solution pleinement opérationnelle sur le plan juridique », l'Irlande du Nord (NI) restant partie du territoire douanier du Royaume-Uni, mais s'aligne sur les règles du marché unique de l'UE.

L'Irlande du Nord restera également dans le système de TVA britannique, mais s'alignera avec la réglementation de l'UE en matière de TVA (y compris l'accès aux systèmes informatiques de l'UE).

Concrètement, cela signifie qu'aucune procédure douanière, aucun contrôle réglementaire ou tarif ne sera appliqué aux échanges entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande (ROI), et vice versa.

Les marchandises circulant entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord seront également exemptées de droits de douane, à moins qu'elles ne soient considérées comme « à risque » pour entrer dans l'UE. De même, les marchandises circulant entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord considérées comme « à risque » pour entrer en GB seront également soumises à des droits de douane.

De nombreuses questions subsistent concernant le protocole sur l'Irlande du Nord, et les détails sont toujours soumis aux négociations en cours entre le Royaume-Uni et l'UE.



2. CE QUE NOUS FAISONS ET COMMENT NOUS POUVONS AIDER



DHL

En tant que spécialistes de l'international, nous sommes déjà en position de force

Nous disposons déjà d'un certain nombre de différentiateurs clés et de toute l'expertise nécessaire pour vous aider à vous conformer au Brexit :



3 000+

professionnels dédiés
de la douane



+50 millions

d'opérations douanières
chaque année



+60

entrepôts sous douane au Royaume-Uni
/ plus au moins un par pays de l'UE



OEA

DHL est un opérateur
économique agréé



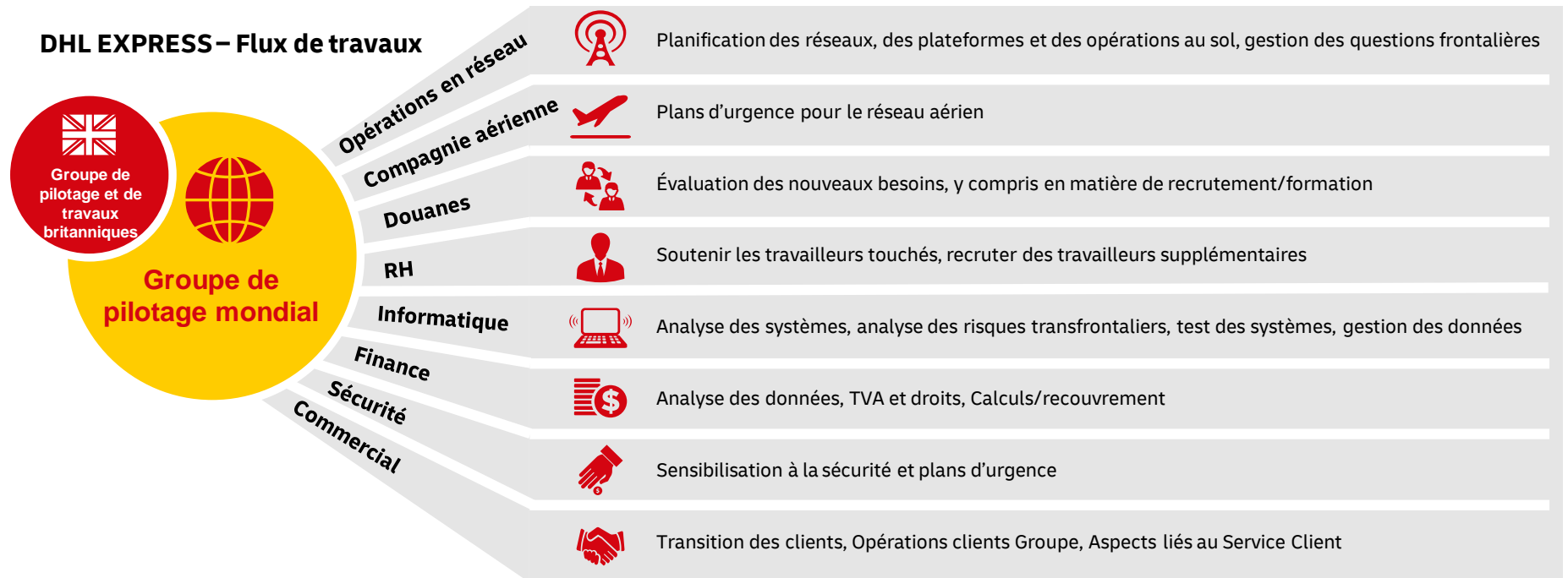
QU'EST-CE QU'UN OEA ?

- Le statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA) est une marque de qualité internationale pour les entreprises dont les procédures douanières sont sûres et efficaces
- L'OEA nous permet de tirer parti de la procédure simplifiée de fret douanier (CFSP), qui accélère la libération des marchandises des douanes et permet de différer les paiements



Que fait DHL pour se préparer ?

Nos groupes d'experts au Royaume-Uni et en Europe ont évalué tous les aspects du Brexit depuis le référendum, en tenant compte de toutes les implications pour le commerce international.



DHL est actif dans le domaine de l'engagement politique

DHL travaille en étroite collaboration avec les législateurs européens et britanniques, afin de les aider à comprendre la complexité et les implications des conditions de sortie sur les entreprises, en soulignant les problèmes et en demandant des conditions qui sont dans l'intérêt de notre organisation et de nos clients.



DOUANES

Déclarations simplifiées et libération automatique pour les opérateurs économiques agréés (OEA) / Dédouanement préalable à l'intérieur du pays / Utilisation de paiements périodiques / Maintien des régimes douaniers spéciaux post-Brexit



TRANSPORT ROUTIER

Maintien de l'accès au marché routier actuel sans rationnement des autorisations de fret international / Reconnaissance mutuelle des permis de conduire et des qualifications des conducteurs et des normes des véhicules / Enregistrement international simplifié des remorques



INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Permettre des inspections loin de la frontière physique / Réduction des contrôles prévus pour l'agroalimentaire sur les deux côtés de la frontière



AVIATION

Adhésion à l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et à l'Autorité de l'aviation civile britannique (CAA) / Accord de ciel ouvert, avec protection des investissements / Accord de sécurité du fret mutuellement reconnu



IMMIGRATION

Des exigences simples en matière de visa pour les travailleurs clés

Des progrès sont réalisés sur tous les sujets énumérés ci-dessus, mais ils dépendent des négociations en cours.



Plan d'urgence de DHL Express



1

Améliorer nos systèmes et nos infrastructures

- a) Modifications des systèmes et des outils pour permettre le transport si la réglementation douanière s'applique à l'UE
- b) Augmentation de la capacité des obligations pour le Royaume-Uni et l'UE



2

Augmenter nos ressources pour gérer les besoins futurs

- a) Extension des capacités des agents en douane sur le sol national et à l'étranger
- b) Atténuer les problèmes de permis de transport pour garantir l'accès des conducteurs
- c) Personnes et ressources supplémentaires pour répondre aux exigences en matière d'augmentation des droits et de perception de la TVA



3

limiter les perturbations des chaînes d'approvisionnement des clients

- a) Augmentation des capacités du réseau pour fournir une capacité supplémentaire dans la mesure du possible

Si vous avez besoin de services Time Definite par voie aérienne, veuillez contacter votre attaché commercial rapidement



4

Offrir un service de qualité à nos clients

- a) Une « tour de contrôle Brexit » dédiée pour surveiller de manière proactive notre réseau et nos plans d'urgence
- b) Un investissement important et continu avec l'objectif d'offrir un service le plus transparent possible, dans des circonstances qui peuvent être difficiles



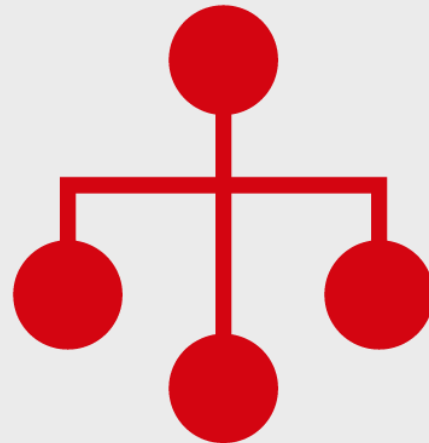
1. Améliorer nos systèmes et nos infrastructures



- **Outils d'expédition standard** : nos systèmes informatiques ont été revus et développés pour s'assurer que tous les systèmes sont prêts pour les changements de codes de produits et peuvent accepter des exigences douanières accrues. Cela inclut nos outils d'expédition électroniques.

Les modifications nécessaires à nos outils d'expédition standard (par exemple, MyDHL+) seront automatiquement mises en place pour 2021.

- **Outils d'expédition sur mesure** : si vous disposez actuellement d'un outil informatique d'expédition sur mesure (EDI ou API) ou si vous utilisez l'importation d'expédition dans EasyShip, nous vous suggérons de vous adresser à votre attaché commercial ou votre hotline Ecom pour discuter des développements nécessaires. Nous avons mis à votre disposition un guide décrivant les changements que vous devrez apporter au système. Si vous n'expédiez actuellement qu'au Royaume-Uni ou dans l'UE, nous vous recommandons de prendre contact avec nous.
- **Capacité de cautionnement** : augmenter la capacité de cautionnement en Grande-Bretagne et dans l'UE. Un espace supplémentaire a été trouvé pour les obligations et nos obligations existantes sont en cours d'expansion. Cela nous permettra de traiter le nombre accru d'envois sous douane que nous attendons si les exigences douanières sont appliquées au/du Royaume-Uni.

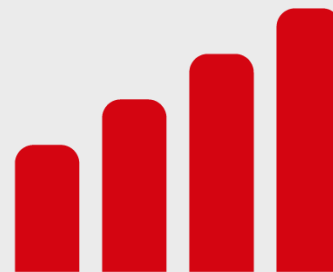


2. Augmenter nos ressources pour gérer les besoins



Gérer l'impact des changements de réglementation

- **Douanes** : nous prévoyons actuellement la nécessité d'employer et de former plus d'un millier d'agents en douane et de personnel de soutien supplémentaires, tant à terre qu'à l'étranger, pour gérer et traiter les nouvelles entrées en douane.
- **Opérations** : ressources supplémentaires pour la collecte des droits et de la TVA, coursiers supplémentaires, processeurs opérationnels et personnel en support.
- **Véhicules** : investissement dans les véhicules et l'équipement pour les coursiers supplémentaires.
- **Service client** : il est fort probable que le nombre de demandes augmente. Nous recrutons des conseillers supplémentaires pour le service client afin de soutenir et de fournir des conseils.
- **Permis** : de nouveaux permis de conduire pourraient être exigés en 2021. Le gouvernement britannique a annoncé que cette période d'application se déroulera du 02 au 20 novembre. Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère britannique des transports pour comprendre à quoi ressembleront les conditions d'accès aux véhicules en 2021, et nous nous efforcerons d'obtenir les documents nécessaires dès qu'ils seront disponibles.

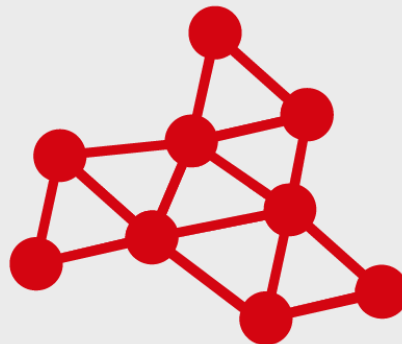


3. Limiter les perturbations des chaînes d'approvisionnement des clients



Préparer notre réseau pour un scénario de « règles commerciales de l'OMC » :

- Nous étudions la possibilité d'**augmenter la capacité** de notre propre réseau aérien et nous cherchons d'**autres points d'entrée/sortie par la route** à destination/en provenance du Royaume-Uni.
- Nous sommes également en train de revoir les capacités et les horaires de nos plates-formes de **transport et de tri en fonction des délais de dédouanement** et d'étudier des mesures d'atténuation au cas où le goulot d'étranglement serait identifié comme étant la capacité de dédouanement des autorités douanières plutôt que la capacité de fret.
- Le **transfert de matériel à jour fixe vers un réseau aérien à temps fixe (lorsque cela est compatible)** pourrait être considéré comme une mesure d'urgence pour éviter des retards potentiels au moment du Brexit, ou comme un changement permanent de votre modèle de chaîne d'approvisionnement pour les marchandises destinées au Royaume-Uni/à l'UE après le Brexit. Si tel est le cas, nous vous recommandons d'en discuter avec votre attaché commercial.

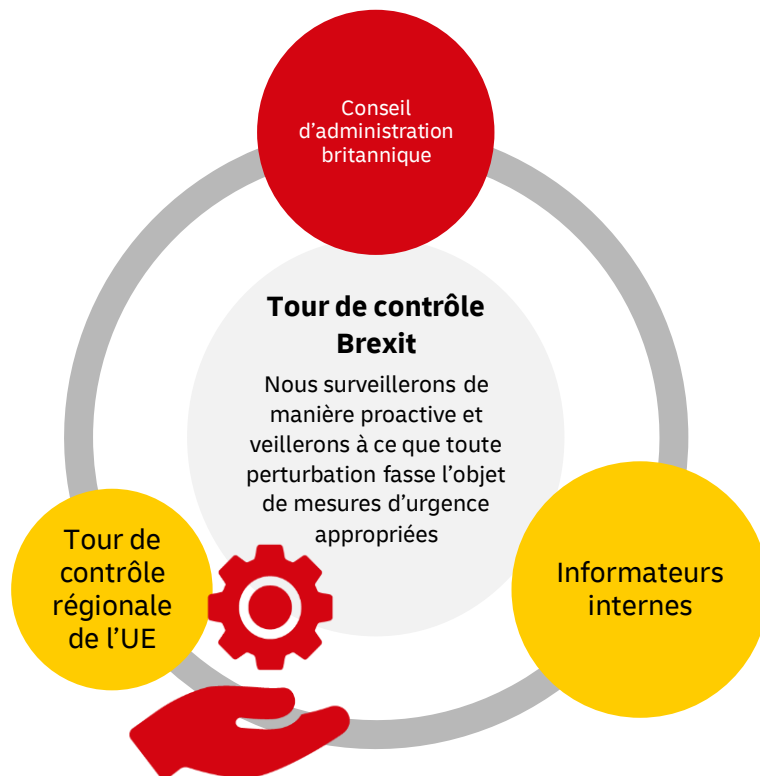


Si vous pensez que vous aurez besoin de services supplémentaires de Time Definite, veuillez nous le faire savoir maintenant.

4. Offrir un service de qualité à nos clients

Nous investissons pour maintenir notre norme de service tout au long de la transition.

- Au cours du quatrième trimestre 2020 et du premier trimestre 2021, DHL Express disposera d'une « tour de contrôle » dédiée, destinée à surveiller de manière proactive tous les aspects de notre réseau et déclencher des plans d'urgence, le cas échéant
- Nous vous tiendrons informés de toute évolution susceptible d'avoir une incidence sur les transferts
- Dans l'ensemble de l'entreprise, nous réalisons des investissements importants et continus dans le but de fournir un service aussi fluide que possible après le Brexit, dans des circonstances potentiellement difficiles



3. COMMENT PRÉPARER VOTRE ENTREPRISE POUR LE BREXIT

DHL

Se préparer pour les douanes dans l'UE



Vous faites déjà du commerce en dehors de l'UE ?

Si vous faites actuellement du commerce en dehors de l'UE, vous connaissez les exigences douanières. Néanmoins, les informations qui suivent pourraient encore vous être utiles pour vous aider à vous préparer.

Veuillez consulter les contenus sur le Paperless Trade, les numéros EORI, les retours et les droits de livraison payés en particulier.



Vous ne faites du commerce qu'au sein de l'UE ?

Si vous n'expédiez actuellement que des marchandises à l'intérieur de l'UE, il est temps de vous familiariser avec les procédures douanières. Les pages suivantes mettent en évidence les domaines dans lesquels vous pouvez faciliter le dédouanement. De nombreux documents d'aide sont disponibles en plus de ce guide.

Nous vous suggérons de prendre contact avec votre chambre de commerce locale pour obtenir des conseils sur les formalités administratives spécifiques à vos produits - elle peut produire des certificats d'origine (COO) ou des carnets ATA, par exemple.

DHL Express soumettra les documents douaniers directement à la douane en votre nom lorsque nous enverrons vos marchandises. La fourniture des documents pertinents via notre option de Paperless Trade contribuera à assurer un traitement douanier rapide.



Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Checklist Brexit



Veillez trouver ci-dessous **une liste** (*non exhaustive*) pour aider votre entreprise à se préparer à la douane après le Brexit

- ✓ Utilisez les options d'**intégration des données douanières** de DHL Express pour fournir des données de haute qualité, y compris une **description** détaillée des **marchandises**
- ✓ Soyez prêt à fournir une **facture commerciale ou pro forma complète et exacte**
- ✓ Identifiez le **code des marchandises (SH/Code du système harmonisé)** de votre produit et indiquez-le sur votre facture et sur la transmission électronique des données à DHL
- ✓ Vérifiez si vos produits sont classés en tant que **documents ou non-documents**, car ils sont traités différemment du point de vue des douanes.
- ✓ **Demandez un numéro EORI** (pour l'UE et la GB)*
- ✓ Vérifiez si des **restrictions sur les produits s'appliquent en Grande-Bretagne ou dans les pays de l'UE** où vous envoyez vos documents
- ✓ Vérifiez si des **licences ou des certifications supplémentaires** sont nécessaires pour votre produit
- ✓ Expédiez-vous des marchandises **soumises aux inspections vétérinaires et phytosanitaires ?**
- ✓ Vérifiez s'il existe des **exigences particulières pour les exportations contrôlées** qui s'appliquent à vos produits
- ✓ Confirmez votre **numéro de TVA britannique** et la possibilité de **reporter la comptabilisation de la TVA**
- ✓ Établissez un **compte d'ajournement britannique** pour les droits d'importation et la TVA
- ✓ Utilisez notre service de facturation **DHL Duties & Taxes Paid (DTP)** et assurez-vous que le **processus de retour est conforme**
- ✓ Utilisez-vous le **commerce sans papier (PLT) ?**

SUR LES DIAPOSITIVES SUIVANTES, NOUS DISCUTERONS DE CHAQUE POINT SÉPARÉMENT

*Si vous transportez des marchandises à destination ou en provenance d'Irlande du Nord à partir du 1er janvier 2021, vous aurez besoin d'un numéro EORI commençant par XI - Plus précisément, un numéro EORI commençant par XI est nécessaire si vous (A) transportez des marchandises entre l'Irlande du Nord et des pays non membres de l'UE, (B) faites une déclaration en Irlande du Nord, (C) obtenez une décision douanière en Irlande du Nord. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://www.gov.uk/eori>.

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Mettez-vous vos données douanières à la disposition de DHL Express par voie électronique (y compris la description détaillée des marchandises) ?

Oui Parfois Non



Évitez les retards potentiels dus à des informations erronées ou manquantes en intégrant vos données d'expédition et de douane avec DHL Express.

Par exemple, par le biais de messages **API** ou **EDI**, DHL Express reçoit les données de la facture douanière ainsi que les données d'expédition (y compris la **description détaillée des marchandises**). Ainsi, le processus de dédouanement peut commencer immédiatement, ce qui offre des avantages considérables en matière de qualité et de délai d'exécution :

- Déclaration en douane exhaustive et exacte avec une intervention humaine minimale
- Processus de dédouanement rapide et automatisé pour les exportations et les importations
- Qualité de service accrue, permettant de dédouaner les marchandises avant leur arrivée
- Conformité des échanges accrue vis-à-vis des autorités douanières
- Possibilité d'évaluer les risques (par ex., identification des marchandises dangereuses) avant l'arrivée des marchandises

Contactez votre attache commercial DHL ou la Hotline Ecom pour en savoir plus !

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Avez-vous rempli une facture commerciale ou pro-forma ?

Oui Non



Il s'agit là d'une formalité essentielle pour que vos marchandises puissent être dédouanées dans le pays de destination. Si vous avez besoin de conseils sur la forme que devrait prendre cette documentation, regardez [ici](#). Il est également possible de produire une facture commerciale standard ou pro-forma via nos outils d'expédition (par exemple, MyDHL+).

Pour que DHL Express puisse dédouaner les envois en votre nom, les éléments suivants doivent accompagner votre envoi :

- Facture commerciale ou pro-forma
- Tout certificat ou toute licence pertinent(e)
- Une liste de colisage (souvent exigée par les douanes de destination)

Ces documents peuvent être soumis électroniquement, en utilisant Paperles Trade(PLT), ou être joints à votre envoi lorsque le PLT n'est pas accepté dans le pays de destination.

La **bordereau d'expédition**(générée par l'outil d'expédition) est tout aussi essentielle. Les douanes compareront vos documents d'expédition aux détails de la feuille de route ; il est donc important de s'assurer que toutes les informations sont correctes et correspondent.

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Connaissez-vous le code des marchandises pour votre produit ?

Oui Non



Les marchandises que vous envoyez doivent être identifiées par un code de marchandise précis et reconnu au niveau international, car cela permettra aux douanes d'appliquer les droits et taxes appropriés.

Ce code est également connu sous le nom de code HS/système harmonisé. Pour identifier le code des marchandises de votre (vos) produit(s), visitez le site :

<https://www.gov.uk/guidance/ask-hmrc-for-advice-on-classifying-your-goods>

ou

<https://trade.ec.europa.eu/tradehelp/eu-product-classification-system>

Assurez-vous que le code des marchandises figure sur votre facture commerciale / pro-forma et sur vos données électroniques.

Le code des marchandises peut être utilisé pour identifier les droits et les taxes applicables dans chaque pays où vous envoyez des marchandises. Les tarifs qui seront appliqués dans l'UE pour les envois en GB (et vice versa) doivent encore être convenus.

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Avez-vous vérifié si vos envois sont classés en tant que documents ou non-documents (marchandise) ?

Oui Non



Lors d'un transport international, il est important de tenir compte du contenu de votre envoi, car les documents et les marchandises sont traités différemment. Si nous ne faisons actuellement aucune différence entre les deux lorsque nous expédions des marchandises à destination ou en provenance de l'UE, ce ne sera plus le cas à partir de 2021.

Il n'est pas toujours évident de savoir à quelle catégorie appartient votre envoi, alors veuillez consulter notre guide (en utilisant les listes déroulantes sur la droite) ou parler avec votre responsable de compte.

Des envois mal marqués pourraient entraîner des retards ou des articles retournés non livrés.

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Avez-vous confirmé votre numéro EORI auprès de nous ?

Oui Non



Un numéro EORI est un numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, nécessaire pour la dédouanement des marchandises. Actuellement, vous n'avez besoin que d'un numéro EORI pour commercer avec des pays hors UE. *

Toutefois, un numéro EORI GB sera requis pour les importations et exportations britanniques à partir de 2021.

Les entreprises immatriculées à la TVA se sont vues attribuer automatiquement un numéro EORI en septembre 2019. Les entreprises qui ne disposent pas d'un EORI peuvent en faire la demande gratuitement à l'adresse www.gov.uk/eori. Les numéros seront envoyés par courrier électronique dans un délai de cinq jours ouvrables.

En priorité, veuillez communiquer votre numéro EORI à nos équipes.

Veuillez également l'inclure sur les factures commerciales et les bordereaux d'expédition afin de promouvoir la fluidité du traitement et du dédouanement.

*Si vous transportez des marchandises à destination ou en provenance d'Irlande du Nord à partir du 1er janvier 2021, vous aurez besoin d'un numéro EORI commençant par XI - Plus précisément, un numéro EORI commençant par XI est nécessaire si vous (A) transportez des marchandises entre l'Irlande du Nord et des pays non membres de l'UE, (B) faites une déclaration en Irlande du Nord, (C) obtenez une décision douanière en Irlande du Nord Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://www.gov.uk/eori>.

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Avez-vous vérifié si des restrictions sur les produits s'appliquent au Royaume-Uni ou dans les pays de l'UE où vous envoyez vos marchandises ?

Oui Non



Certaines marchandises peuvent être soumises à des restrictions lors de leur expédition entre la Grande-Bretagne et l'UE à partir de 2021.

- Vérifiez si des restrictions s'appliquent au produit que vous envoyez au Royaume-Uni à l'aide de notre guide de profil pays sur www.dhl.com, en haut à droite de la page d'accueil de dhl.com.
- Si vos produits sont mentionnés dans la liste des marchandises soumises à restriction, contactez le service client de DHL ou votre attaché commercial DHL pour confirmer les détails de la réglementation en vigueur.

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Expédiez-vous des marchandises soumises aux inspections vétérinaires et phytosanitaires, par exemple des animaux et des sous-produits animaux ou des produits végétaux ?

Oui Non



Veillez noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, les États membres de l'UE et le Royaume-Uni effectueront des contrôles pour vérifier la conformité avec la législation sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, la santé et le bien-être des animaux, la santé des végétaux et les règles relatives aux produits dérivés des animaux.

Sur la base des informations actuellement disponibles, DHL Express suspendra jusqu'à nouvel ordre le trafic de marchandises soumises aux inspections vétérinaires et phytosanitaires déclenchées par les réglementations susmentionnées, des États membres de l'UE vers le Royaume-Uni et inversement.

Voici des exemples de produits vétérinaires et phytosanitaires :

Animaux et produits dérivés des animaux, végétaux et produits végétaux, aliments pour animaux et denrées alimentaires d'origine non animale, échantillons de laboratoire d'origine animale (par exemple, sang ou tissus), médicaments en raison de leur nature ou de leur composition (par exemple, comprimés de lactose ou capsules de gélatine), etc.

Veillez contacter votre attaché commercial DHL pour de plus d'informations.

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Des licences ou des certifications supplémentaires sont-elles nécessaires pour votre produit ?

Oui Non



Des licences sont requises dans un certain nombre de cas :

- Biens considérés comme militaires, à double usage ou sujets à contrôler en raison des conventions commerciales, telles que la Convention de Washington ou le Processus de Kimberley
- Documentation CITES, requise pour tout mouvement des espèces menacées
- Un carnet ATA, pour les marchandises exportées/importées temporairement
- Certificats d'origine, exigés par certaines destinations

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Avez-vous vérifié s'il existe des exigences particulières pour les exportations contrôlées qui s'appliquent à vos produits ?

Oui Non



Pour les biens considérés comme **militaires ou pouvant avoir un double usage**, des contrôles spéciaux et des exigences de licence peuvent s'appliquer.

- Vous trouverez de plus amples informations sur [Gov.uk](http://gov.uk) et <http://trade.ec.europa.eu/>
- Pour se conformer à la réglementation douanière et commerciale, nous pouvons demander aux exportateurs de fournir une déclaration confirmant que leurs marchandises ne sont pas contrôlées.
- Dans les cas où les marchandises sont soumises à des contrôles, nous demandons une alerte préalable par email.

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Avez-vous confirmé votre numéro de TVA britannique (pour bénéficier du report de la comptabilité de la TVA) ? Et **avez-vous un compte d'ajournement britannique pour les droits d'importation et la TVA ?**

Oui Non



Le gouvernement britannique a annoncé que le report de la comptabilisation de la TVA sera appliqué aux importations en Grande-Bretagne par les commerçants enregistrés à la TVA lorsque le Brexit aura lieu.

- Si vous importez en GB, veuillez confirmer votre numéro de TVA et que vous souhaitez reporter la comptabilité à emahubcmfupdate@dhl.com.

L'ouverture d'un compte de report vous permet de différer le paiement des droits d'importation et de la TVA sur les marchandises importées en GB de 46 jours maximum. Posez votre candidature via [Gov.uk](https://www.gov.uk).

- Veuillez nous autoriser à dédouaner vos envois entrants au Royaume-Uni en utilisant votre compte d'ajournement avec le formulaire C1207N disponible sur [Gov.UK](https://www.gov.uk).
- Indiquez-nous votre compte de report et, le cas échéant, votre référence GCC (garantie globale des douanes) en envoyant un courriel à emahubcmfupdate@dhl.com.
- Vous devrez augmenter votre garantie de report si vous prévoyez de payer des montants de droits plus élevés.

Modifications de la TVA en GB

À partir du 1er janvier 2021, la TVA en GB sur les marchandises d'une valeur inférieure ou égale à 135 £ sera perçue au point de vente et non plus au point d'importation.

Cela signifie que les entreprises étrangères qui vendent des biens destinés à être importés au Royaume-Uni, d'une valeur comprise entre 0 et 135 livres sterling, seront tenues de facturer et de percevoir toute TVA due au moment de la vente. Parallèlement, l'**exonération des envois de faible valeur (LVCR) sera abolie**, ce qui signifie que la TVA sera due sur toutes les ventes de biens aux consommateurs britanniques d'une valeur comprise entre 0 et 135 livres sterling.* Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

Quels sont les biens inclus dans ces changements ?

Pour déterminer si une vente de biens est affectée par ces changements, vous devez examiner si le prix de vente des biens dépasse 135 £, hors TVA. Cela est basé sur la valeur intrinsèque**.

Il est important de noter que le seuil de 135 £ s'applique à la valeur de l'envoi, et non à chaque article individuel.

*exclut tous les produits soumis à accises et tous les mouvements de C2C

**le prix auquel les biens sont vendus, à l'exclusion : des frais de transport et d'assurance, sauf s'ils sont inclus dans le prix et ne sont pas indiqués séparément sur la facture



Modifications de la TVA britannique : préparation entreprise à consommateur (B2C)

Préparations recommandées en cas de vente à des *consommateurs britanniques*

- Procurez-vous une immatriculation à la TVA en GB. Si vous êtes déjà enregistré à la TVA en GB, vous pouvez utiliser votre numéro de TVA existant
- Vous devez également demander un numéro EORI GB si vous souhaitez déclarer votre numéro de TVA en tant qu'importateur en GB.
- Ajoutez le montant de la TVA en GB à vos ventes et facturez la TVA aux clients en GB
- Faites des déclarations de TVA périodiques en GB <https://www.gov.uk/vat-returns> et payez HMRC comme il se doit. Il n'y a pas de seuil pour l'enregistrement à la TVA en GB ; tous les envois d'une valeur de 0 £- 135 £ seront soumis à ces exigences.

Quels éléments de données dois-je fournir si je vends à un *consommateur en GB* ?

- Veuillez **indiquer votre numéro d'enregistrement de TVA dans le champ « Numéro d'identification fiscale de l'envoi »** *

*le champ de données spécifique peut être sujet à changement car cet élément de données sera inclus dans le champ SDT lorsqu'il sera disponible en 2021.



Modifications de la TVA britannique : préparation Business-to-Business (B2B)

Préparatifs recommandés en cas de vente à des *entreprises immatriculées à la TVA en GB*

- Si vous vendez à une entreprise enregistrée à la TVA, vous n'avez pas besoin de facturer la TVA, ni d'inclure les transactions dans votre déclaration de TVA.
- Vous devrez avoir la confirmation que votre client est enregistré à la TVA et son numéro d'enregistrement. Pour plus de détails, reportez-vous à la section « Ventes interentreprises » [ici](#).
- Par ailleurs, si vous souhaitez déclarer votre numéro de TVA en tant qu'importateur en GB et faire des déclarations de TVA en GB, vous devez également demander un numéro EORI en GB.

Quels éléments d'information dois-je fournir si je vends à une *entreprise immatriculée à la TVA en Grande-Bretagne* ?

- Veuillez **indiquer le numéro de TVA de l'acheteur dans le champ expédition « Numéro de TVA du destinataire »***

*le champ de données spécifique peut être sujet à changement car cet élément de données sera inclus dans le champ SDT lorsqu'il sera disponible en 2021.



Modifications de la TVA britannique : préparation pour les biens supérieurs à 135 GBP

Préparatifs recommandés en cas de vente de biens d'une valeur supérieure à 135 GBP à des *consommateurs britanniques* ou à des *entreprises immatriculées à la TVA en GB*

Comme les changements concernent les biens de moins de 135 GBP, ils n'ont pas nécessairement d'incidence sur les biens de plus de 135 GBP.

Par conséquent, pour les envois supérieurs à 135 GBP, veuillez suivre les procédures opérationnelles standard.

Cependant, veuillez garder à l'esprit ce qui suit :

- Il est facultatif pour l'importateur officiel de payer la TVA sur son enregistrement à la TVA en GB pour les envois supérieurs à 135 GBP.
- Dans ce cas, le report de la comptabilisation de la TVA n'est pas autorisé, sauf par l'intermédiaire d'un représentant fiscal établi en GB*.
- Si un représentant fiscal n'est pas utilisé, la procédure standard aura lieu.

*Sous réserve de confirmation par le gouvernement



Modifications de la TVA de l'UE

L'UE adoptera un modèle de collecte de la TVA similaire à celui mis en place au Royaume-Uni, mais il sera effectif à partir de juillet 2021.

Lorsque des biens d'une valeur maximale de 150 euros sont achetés à des vendeurs situés en dehors de l'UE, la TVA est facturée au moment de la vente*.

Le seuil actuel de 22 euros de TVA pour l'importation de biens dans l'UE sera également supprimé. Cela signifie que la TVA sera due sur tous les envois non documentaires du Royaume-Uni vers l'UE.

Plus d'informations sont disponibles [ICI](#).

*À condition que le vendeur soit enregistré auprès du guichet unique d'importation (IOSS). Dans le cas contraire, la TVA sera perçue auprès du destinataire conformément aux dispositions particulières.



Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Proposez-vous à vos clients un service de livraison contre paiement (DDP) ?

Oui Non



En offrant un service DDP, vous pouvez refacturer tous les droits et taxes sur votre compte au lieu de les facturer à votre client à la réception de son colis.

Des études montrent que le nombre de détaillants qui envoient des DDP augmente deux fois plus vite que celui de ceux qui choisissent de faire payer les droits par le client à la livraison, l'impact étant de 70 % des acheteurs en ligne qui choisissent de payer les droits et taxes par anticipation à la caisse.

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Proposez-vous une procédure de retour simplifiée ?

Oui Non



Votre politique de retour pour vos clients pourrait être affectée par le Brexit.

- L'expédition d'une commande à votre client **avant le** Brexit relèverait des accords commerciaux actuels de l'Union européenne (UE).
- Toutefois, si votre client retourne ensuite un article **après le** Brexit, il peut avoir besoin d'une facture commerciale pour faciliter le dédouanement.

DHL peut vous aider à comprendre les exigences douanières pour un processus de retour conforme.

Si vous avez besoin d'aide, contactez-nous dès maintenant.

Comment préparer votre entreprise pour le Brexit

Utilisez-vous le commerce sans papier (PLT) ?

Oui Parfois Non



Le PLT est un service gratuit intégré dans nos outils électroniques d'expédition pour soutenir la **transmission électronique des documents douaniers**, évitant ainsi de devoir fournir des copies papier avec l'envoi et contribuant à accélérer le processus de dédouanement.

- Nous vous recommandons de mettre en place et d'utiliser le PLT dans votre outil d'expédition lorsqu'il est disponible.
- Il est également intéressant d'utiliser le PLT car il offre un double avantage : il réduit les retards potentiels car notre équipe de saisie des données a une visibilité plus précoce et supprime l'obligation de remplir des documents physiques.
- **En outre, la fourniture à DHL de données électroniques sur les postes de la facture commerciale (en plus de l'utilisation du PLT) permettra un dédouanement aisé.**
- Veuillez noter que si des certificats ou licences originaux sont requis, vous devrez joindre les documents originaux à votre envoi et ne pas utiliser l'option PLT pour ces documents.

Informations complémentaires et soutien du gouvernement

**LA COMMISSION EUROPÉENNE PUBLIE DES INFORMATIONS
RELATIVES AU BREXIT À L'ADRESSE SUIVANTE :**

(UE) BREXIT – Aperçu, publications/actualités, négociations UE/R.-U.

https://ec.europa.eu/info/european-union-and-united-kingdom-forging-new-partnership_fr

**(UE) BREXIT – Développements législatifs, Liens vers les États
membres**

https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness_fr

**LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE PUBLIE DES INFORMATIONS
RELATIVES AU BREXIT SUR :**

<https://www.gov.uk/transition>

**(R.-U.) Comment importer/exporter au/du Royaume-Uni,
Enregistrement EORI, Droits/TVA, Déclaration en douane**

<https://www.gov.uk/topic/business-tax/import-export>

(R.-U.) Orientation sur le contrôle des exportations

<https://www.gov.uk/guidance/exporting-controlled-goods-after-eu-exit>



C'EST NOTRE DOMAINE D'EXPERTISE.

Nos spécialistes de l'international
certifiés sont là pour vous aider.

Nous serons avec vous à chaque étape.

Clause de non-responsabilité

Nous avons tout fait pour nous assurer que les informations contenues dans le présent document ont été obtenues, produites et traitées à partir de sources censées être fiables. Cependant, nous ne saurions formuler aucune garantie, explicite ni implicite, concernant le caractère exact, adéquat, exhaustif, licite, fiable ou utile des informations en question. L'ensemble des informations contenues dans le présent document sont fournies « en l'état ». DHL Express, ses partenaires ou ses sociétés affiliées dans le cadre du Deutsche Post DHL Group et leurs partenaires, leurs agents ou leurs collaborateurs respectifs ne sauraient en aucun cas être responsables envers vous ou qui que ce soit d'autre d'une quelconque décision prise ou action menée sur la foi des informations contenues dans le présent document ni d'un quelconque dommage indirect, spécial ou similaire, même s'ils étaient avertis de la possibilité d'un tel dommage.